

Règlement du jeu-concours « DH Prono First » - Saison 2016/2017

Article 1 : Objet

La **SA IPM GROUP**, ayant son siège social à 1040 Bruxelles, 79 Rue des Francs et inscrite au BCE sous le n° 0403 508 716, titulaire de la marque LA DERNIÈRE HEURE, la **SA SAGEVAS** titulaire de la marque BETFIRST ayant son siège social à 1040 Bruxelles, 79 Rue des Francs et inscrite au BCE sous le n° 0832.457.166 (ci-après dénommée les Sociétés Organisatrices) organisent un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « DH Prono First » (ci-après désigné le « Jeu ») qui se déroulera à partir du 28 août 2015 et jusqu'au 29 mai 2016. La société de droit français **SARL FEELING SPORTS** ayant son siège social à 75011 Paris, 44 avenue Parmentier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) Paris siren 513 893 230, intervient comme opérateur technique du Jeu.

Article 2 : Conditions de Participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en Belgique et non interdite de jeu, à l'exclusion des salariés des Sociétés Organisatrices et de FEELING SPORTS et de leurs familles respectives.

L'inscription au Jeu est possible quelques jours avant le 9 septembre 2016 et jusqu'au 29 mai 2017, soit quelques jours avant la sixième journée de la phase classique du Championnat de Belgique de Football et jusqu'à la date de la dernière journée des playoffs du Championnat de Belgique de Football (ci-après désigné la « Période du Jeu »)

L'ouverture d'une participation sur <http://dhpronofirst.dhnet.be> ou <http://pronofirst.dhnet.be> est strictement limitée à une participation par personne physique (même nom, même prénom et même adresse).

Pour participer au Jeu, les participants doivent se rendre à l'adresse internet <http://dhpronofirst.dhnet.be> pour la version en langue française et sur <http://pronofirst.dhnet.be> pour la version en langue néerlandaise.

A cette adresse, les participants devront préalablement remplir intégralement le bulletin de participation puis suivre les instructions du championnat virtuel.

Toute personne contrevenant à ces dispositions s'exclut automatiquement du présent Jeu et ne peut prétendre en aucun cas à l'un des lots mis en jeu.

Article 3 : Présentation du Jeu

3-1 Modes de jeu :

Le jeu contient 2 modes de jeu : le mode groupe général et le mode groupe privé. Dès leur inscription finalisée, chaque joueur est automatiquement classé dans le classement du mode général. Il a ensuite la possibilité de créer un groupe privé dans lequel il sera classé avec un nombre de personnes restreint (100 personnes maximum).

3-2 Objectif

Le Jeu est un championnat virtuel où les participants devinent les résultats des matchs du Championnat de Belgique de Football 2016-2017 (playoffs de fin de saison inclus). Des questions subsidiaires peuvent être posées aux utilisateurs sur la journée du Championnat de Belgique de Football en cours (exemple : combien de buts seront inscrits sur cette journée ?) ainsi que sur des matchs européens.

Certaines de ces questions subsidiaires seront uniquement déblocables en échange du versement d'un nombre de crédits défini (et qui peut être variable selon les questions).

A l'issue des matchs, chaque rencontre rapporte des points au participant si celui-ci trouve le bon résultat. Les points remportés sont ceux qui étaient proposés au moment où le participant a validé son « pronostic ».

Des points supplémentaires seront accordés si le participant répond correctement aux questions subsidiaires qui lui sont posées lors de la journée de jeu. Les participants obtiennent ainsi un total de points chaque semaine, concourant ainsi au titre de meilleur pronostiqueur de la journée.

Les participants pourront également obtenir le titre de pronostiqueur de l'année à l'issue de la dernière journée des playoffs du championnat (29 mai 2017) en fonction du classement cumulé de toutes les journées et de la totalité des points obtenus à chaque journée.

Trois périodes de jeu supplémentaires pourront être intégrées au cours de la saison lors desquelles un titre de meilleur pronostiqueur sera également décerné, donnant lieu à des concours spécifiques, sur 10 (dix) journées consécutives pour les périodes 1 et 3 et 15 (quinze) journées consécutives pour la période 2.

Récapitulatif des concours pris en compte dans le jeu :

Les 3 concours du jeu	Concours par journée	Concours périodique (3 périodes)	Concours pour l'ensemble de la saison
	X	X	X

X : Lots prévus

3-3 Etapes d'enregistrement

Le jeu débutera à la sixième journée du championnat de Belgique 2016-2017.

Ce jeu comportera deux accès :

- La version en langue française disponible sur l'URL suivant : <http://dhpronofirst.dhnet.be>

Chaque nouveau participant qui souhaite s'inscrire au jeu doit remplir un formulaire de renseignements. Le participant devra indiquer son nom, prénom, pseudo de pronostiqueur, nom de l'équipe, E-mail, mot de passe, etc., via le formulaire d'inscription fourni par « La Dernière Heure ». L'inscription au jeu est également possible via Facebook.

S'il n'a pas été pré-inscrit, l'utilisateur aura également la possibilité de renseigner son pseudo « betFIRST » qu'il utilise pour se connecter sur le site de paris en ligne betFIRST.

Bénéficier d'un compte betFIRST pourrait devenir obligatoire au cours de la saison 2016-2017 afin de continuer à jouer à DHPronoFIRST. Ceci afin d'éviter que certains joueurs créent plusieurs comptes pour augmenter leurs chances de gagner.

- La version en néerlandais disponible sur l'URL suivant : <http://pronofirst.dhnet.be>

Chaque nouveau participant qui souhaite s'inscrire au jeu doit remplir un formulaire de renseignement. Le participant devra indiquer son nom, prénom, pseudo de pronostiqueur, nom de l'équipe, E-mail, mot de passe, etc., via un formulaire d'inscription interne. L'inscription au jeu est également possible via Facebook.

S'il n'a pas été pré-inscrit, l'utilisateur aura également la possibilité de renseigner son pseudo « betFIRST » qu'il utilise pour se connecter sur le site de paris en ligne betFIRST.

Bénéficiaire d'un compte betFIRST pourrait devenir obligatoire au cours de la saison 2016-2017 afin de continuer à jouer à DHPronoFIRST. Ceci afin d'éviter que certains joueurs créent plusieurs comptes pour augmenter leurs chances de gagner.

3.4- Règles du jeu

3.4.1- Sélection des pronostics

Pour chaque journée de championnat et avant le premier match de la journée de championnat correspondante, le participant sélectionnera ses pronostics sur l'ensemble des rencontres ainsi que ses réponses sur les questions subsidiaires qui lui seront posées.

Il cliquera sur « 1 » pour prédire une victoire de l'équipe à domicile (équipe recevant), sur « N » pour un match nul et sur « 2 » pour prédire une victoire de l'équipe qui est « à l'extérieur » (équipe reçue)

3.4.2- Les points en jeu

Sur chaque rencontre, des points seront attribués à chaque option (victoire à domicile, match nul, victoire à l'extérieur). Ces points seront initialement issus des cotes présentes sur le site de paris en ligne « betFIRST » puis évolueront en fonction des pronostics des utilisateurs dans le jeu selon un algorithme propre au jeu.

Plus la probabilité de la variable proposée (exemple : victoire à domicile) est importante, plus la cote associée sera faible.

3.4.3 - Crédits

Chaque participant dispose de 250 crédits au début du jeu lui permettant d'effectuer des opérations spéciales. Les participants peuvent gagner à chaque journée des crédits gratuits si et seulement si l'utilisateur donne ses pronostics sur l'ensemble des rencontres proposées sur la journée.

Des crédits pourront également être gagnés en cas de parrainage du jeu, si et seulement si le "filleul" recruté utilise l'url contenant le code du parrain.

Les crédits serviront notamment à des questions subsidiaires supplémentaires.

3.4.4 - Système de points

- Pronostics sur les matchs

Pour chaque pronostic correct, l'utilisateur remportera le nombre de points correspondant à l'option qu'il aura choisie (exemple : victoire à domicile). Les points attribués seront ceux en vigueur au moment où l'utilisateur aura validé son choix pour la dernière fois.

Il se peut donc que 2 utilisateurs différents se rendant à des moments différents sur le jeu et validant le même choix (ex : victoire à domicile) se voient attribuer des points différents (du fait de l'évolution en temps réel des points accordés).

Comme indiqué précédemment, les points associés à chaque option évoluent sur une même journée en fonction des pronostics des utilisateurs du jeu. Plus une option reçoit les pronostics des utilisateurs et plus son nombre de points associés baissera.

- Questions subsidiaires

Pour chaque question subsidiaire proposée, un nombre de points à remporter sera attribué. Sur certaines questions (notamment les questions à « slider » - ou autrement dit à curseur, un système de pénalités sera intégré et sanctionnera de manière variable les réponses les plus éloignées de celle attendue.

Les pénalités dépendent des questions et sont précisées directement sous chaque question.

3.4.5 - Matches reportés ou arrêtés

Dans le cas où un match ferait l'objet d'une remise ou d'un arrêt ne permettant pas de terminer la rencontre, (intempéries, décision administrative, etc..) ce match ne sera pas pris en compte pour la journée de pronostics, sauf si le match est joué et/ou terminé dans les 48h après la date initiale du match. Dès que la réponse d'une question bonus peut être influencée par un match qui ne va pas à son terme et qu'il n'est pas rejoué dans les 48h, la question sera annulée. S'il s'agit de la question à crédits, ceux-ci seront remboursés.

3.4.6 - Finalité

Un participant est déclaré vainqueur à la fin de chaque journée et élu «Pronostiqueur de la journée », à la fin des périodes 1, 2 et 3 et élu « Pronostiqueur de la période 1, 2 ou 3» pendant la saison, et enfin « Pronostiqueur de la saison » à la fin de la saison est celui qui aura récolté le total de points le plus important selon le barème d'attribution du prévu à l'article du 3.4.4 du présent Règlement.

Pour le « *Pronostiqueur de la journée* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) Participants sur une journée, les participants seront départagés comme suit, par ordre de priorité :

- Le participant qui aura le plus de points au classement général, au soir de la journée.
- Le participant ayant remporté le plus de points sur les questions subsidiaires proposées sur la journée.
- Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex aequo.

Pour le « *Pronostiqueur de la période 1, 2 ou 3* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) participants sur une période ou à la fin de la saison, celles-ci seront départagées comme suit, par ordre de priorité :

- Le participant qui aura le plus de points au classement général, au soir de la dernière journée comptabilisée dans la période (les éventuels matchs en retard ne seront pas comptabilisés).
- Le participant ayant remporté le plus de points sur les questions subsidiaires proposées sur la période.
- Le participant qui aura effectué le plus de publications Facebook de ses pronostics depuis le début de la période concernée.

Pour le « *Pronostiqueur de la saison* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) participants sur une période mensuelle ou à la fin de la saison, celles-ci seront départagées comme suit, par ordre de priorité :

- Le participant qui aura donné le plus de pronostics corrects sur l'ensemble de la saison
- Le participant ayant remporté le plus de points sur les questions subsidiaires proposées sur la période.
- Le participant qui aura effectué le plus de publications Facebook de ses pronostics depuis le début de la période concernée.

Article 4 : Désignation des gagnants et dotation

4.1 Désignation des Gagnants

Le jeu est composé de 3 Classements principaux:

- « Pronostiqueur de la journée » : Le Jeu comporte au total 35 (trente-cinq) « Journées » de Championnat. Une « journée » correspond à une journée de championnat (ou des Playoffs) de Belgique de Football saison 2016-2017.
- « Pronostiqueur de la période 1, 2 ou 3 » : le Jeu comporte au total 10 (dix) « Journées » de Championnat pour les périodes 1 et 3 et au total 15 (quinze) « Journées » de Championnat pour la période 2.

- « Pronostiqueur de la saison » : le Jeu comporte 1 (une) saison. La saison correspond à la saison 2016-2017 du championnat de Belgique de Football.

Le cumul des points obtenus par un participant à chaque « Journée » détermine les gagnants « pronostiqueurs de la Journée » ;

Le cumul des points obtenus par un participant sur une « Période 1,2 ou 3 » tel que définit avec ci-dessus, détermine les gagnants « pronostiqueurs de la période 1, 2 ou 3 » ;

Et

Le cumul des points obtenus par un participant sur l'ensemble de la période du jeu détermine les gagnants « pronostiqueur de la saison »

La publication de la liste des gagnants « pronostiqueurs de la Journée », « pronostiqueur de la période 1, 2 et 3 » et « pronostiqueur de la saison » sera effectuée sur le site <http://dhpronofirst.dhnet.be> et <http://pronofirst.dhnet.be> , dans un délai de 2(deux) jours ouvrés après la fin du dernier match de la journée.

Il est à noter ici que l'ensemble des joueurs provenant des 2 adresses proposées (langue française et flamande) sont classés ensemble sur les 2 jeux.

4.2 Dotations du Jeu

4.2.1 Concours « Pronostiqueur de la saison »

Pour le classement « par saison », les 50 gagnants (et premiers au classement général) sur la saison recevront la dotation suivante :

- Le Participant ayant totalisé le premier score au classement général, remportera un bon de 5000 euros valable chez Thomas Cook / Neckermann pour un voyage de son choix.
- Le Participant ayant totalisé le deuxième score au classement général, remportera une télévision écran plat d'une valeur maximale de 1.300€.
- Le Participant ayant totalisé le troisième score au classement général remportera un Smartphone d'une valeur maximale de 700€.
- Le Participant ayant totalisé le quatrième score remportera un bonus de 100€ valable sur betfirst.be
- Le Participant ayant totalisé le cinquième score remportera un bonus de 90€ valable sur betfirst.be
- Le Participant ayant totalisé le sixième score remportera un bonus de 80€ valable sur betfirst.be
- Le Participant ayant totalisé le septième score remportera un bonus de 70€ valable sur betfirst.be
- Le Participant ayant totalisé le huitième score remportera un bonus de 60€ valable sur betfirst.be
- Le Participant ayant totalisé le neuvième score remportera un bonus de 50€ valable sur betfirst.be
- Le Participant ayant totalisé le dixième score remportera un bonus de 40€ valable sur betfirst.be
- Les Participants ayant totalisé du onzième au vingtième score au classement général remporteront 30€ de bonus sur betFIRST.be

- Les Participants ayant totalisé du vingt-et-unième au cinquantième score au classement général remporteront 25€ de bonus sur betFIRST.be

4.2.2 Concours « Pronostiqueur de la période 1,2 ou 3 »

Pour le classement « par période », les 50 gagnants (et premiers au classement général) sur la période recevront la dotation suivante :

- Les Participants ayant totalisé le premier score au classement des périodes 1, 2 ou 3, remporteront 1 voyage foot pour deux personnes d'une valeur maximale de 1.300€ pour assister à un match du championnat européen de leur choix.
- Les Participants ayant totalisé le deuxième score au classement des périodes 1 ou 2 remporteront 2 places VIP pour un match du RSC ANDERLECHT, repas inclus.
- Le Participant ayant totalisé le deuxième score au classement de la période 3, remportera 2 abonnements pour la saison 2017-2018 dans le club belge de son choix pour une valeur maximale de 560€.
- Les Participants ayant totalisé le troisième score au classement des périodes 1, 2 ou 3 remporteront une PS4 d'une valeur maximale de 400€.
- Les Participants ayant totalisé le quatrième score au classement des périodes 1, 2 ou 3 remporteront une barre de son d'une valeur maximale de 250€.
- Le Participant ayant totalisé le cinquième score au classement des périodes 1, 2 ou 3 remporteront un Bongo Frissons Pilotage.
- Les Participants ayant totalisé du sixième au dixième score inclus au classement des périodes 1, 2 ou 3 remporteront un bonus de 25€ valable sur betFIRST.be
- Les Participants ayant totalisé du onzième au vingtième score inclus au classement des périodes 1, 2 ou 3 remporteront un bonus de 20€ valable sur betFIRST.be
- Les Participants ayant totalisé du vingt-et-unième au cinquantième score inclus au classement des périodes 1, 2 ou 3 remporteront un bonus de 15€ valable sur betFIRST.be

4.2.3 Concours « Pronostiqueur de la journée »

Pour le classement « par journée », les 50 gagnants (et premiers au classement général) sur la journée recevront la dotation suivante :

- Le Participant ayant totalisé le premier score à un classement hebdomadaire, remportera une tablette d'une valeur maximale de 200€ ainsi qu'un bonus de 10€ valable sur betfirst.be.
- Le Participant ayant totalisé le deuxième score à un classement hebdomadaire, remportera un maillot du club de son choix d'une valeur maximale de 80€ ainsi qu'un bonus de 10€ valable sur betfirst.be.
- Le Participant ayant totalisé le troisième score à un classement hebdomadaire, remportera un bon chez Mediamarkt d'une valeur de 50 euros ainsi qu'un bonus de 10€ valable sur betfirst.be.
- Le Participant ayant totalisé le quatrième score à un classement hebdomadaire, remportera un bon de valeur de 40€ valable sur Pizza.be ainsi qu'un bonus de 10€ valable sur betfirst.be.
- Le Participant ayant totalisé le cinquième score à un classement hebdomadaire, remportera un Bongo Superman ainsi qu'un bonus de 10€ valable sur betfirst.be.
- Le Participant ayant totalisé du sixième au dixième score inclus à un classement hebdomadaire, remportera un bonus de 15€ valable sur betFIRST.be

➤ Le Participant ayant totalisé du onzième au vingtième score inclus à un classement hebdomadaire, remportera un bonus de 10€ valable sur betFIRST.be

➤ Le Participant ayant totalisé du vingt-et-unième au cinquantième score inclus à un classement hebdomadaire, remportera un bonus de 5€ valable sur betFIRST.be

4.4 Divers Dotations

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés sur les sites Internet <http://dhpronofirst.dhnet.be/> et <http://pronofirst.dhnet.be>. Aucun changement (de date, de prix...), pour quelle que raison que ce soit, ne pourra être demandé aux Sociétés Organisatrices et à FEELING SPORTS. Aucune contrepartie financière ou équivalente financier des lots ne pourra être demandée.

Pour obtenir un bonus betFIRST remporté, il faut impérativement que les renseignements des comptes PronoFIRST et betFIRST concordent. Les bonus ne peuvent être crédités sur le compte betFIRST d'une tierce personne.

Il est nécessaire d'avoir effectué au moins un dépôt sur betfirst.be depuis votre inscription à betfirst.be afin d'obtenir les bonus remportés via PronoFIRST. Cette règle vaut pour les bonus remportés lors d'une journée, d'une période ou via le classement général.

L'envoi des dotations aux gagnants s'effectuera de la manière suivante :

Pour les gagnant(e)s des Journées de Jeu 6 à 40, les lots seront envoyés dans les 2 mois suivants après la fin de la journée.

Il est précisé que les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS ne fourniront aucune prestation, ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus pour chaque jeu-concours concerné. Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation des lots (exemple : places pour un événement sportif...). Le cas échéant, la date d'utilisation des lots sera communiquée lors de la délivrance des lots.

En tout état de cause, l'utilisation des lots se fera selon les modalités communiquées par les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS. Les gagnant(e)s seront contacté(e)s directement par courrier électronique et/ou par téléphone par les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS.

Les lots seront adressés par voie postale, si leur nature le permet. Les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS ne pourront en aucun cas être tenues responsables en cas de perte et/ou de détérioration des lots par La bpost et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La bpost. Dans le cas où les lots ne pourraient être adressés par voie postale, leurs modalités de retrait seront précisées aux gagnant(e)s dans le courrier électronique et/ou à l'occasion de l'appel téléphonique confirmant le gain.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leurs gains et de leurs coordonnées au plus tard 30 jours (trente jours) ou, si la nature de la dotation l'exige, selon le délai indiqué sur le site Internet <http://dhpronofirst.dhnet.be> ou <http://pronofirst.dhnet.be> après la prise de contact par les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son (leurs) gain(s), lesquels seront automatiquement attribués à un (des) gagnant(s) suppléant(s).

Il est rappelé qu'aucun message ne sera adressé aux perdant(e)s.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu-concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant(e)s.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS, pour des raisons indépendantes de leur volonté aucune contrepartie financière ni aucun équivalent financier ne pourront être réclamés.

Du fait de l'acceptation de son prix, et sauf opposition de sa part adressé aux Sociétés Organisatrices le gagnant autorise les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS à utiliser son nom, ses pronostics de la journée avec son meilleur total sur la saison, sa photo mise en ligne sur le site dans toute manifestation publi-promotionnelle liée au Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

En cas de retour du lot envoyé au Gagnant dû à des informations erronées données par celui-ci, le Gagnant perd le bénéfice de son prix, sans que la responsabilité des Sociétés Organisatrices ne puisse être engagée à ce titre.

4.5 Evénements spéciaux

En dehors de ces événements prédéterminés, les Sociétés Organisatrices se réservent la faculté de mettre en jeu ponctuellement des lots. En pareil cas les modalités de mise en jeu, de désignation des gagnant(e)s et d'attribution des lots ainsi que leur valeur figureront sur les sites Internet <http://dhpronofirst.dhnet.be> et <http://pronofirst.dhnet.be>.

Article 5 : Données à caractère personnel

Les participants sont informés et acceptent que les données à caractère personnel qu'ils communiquent aux Sociétés Organisatrices à l'occasion de leur participation au Jeu-Concours, à savoir leurs nom, prénom, adresse, téléphone et mail (ci-dessous « les Données »), feront l'objet d'un traitement par celles-ci.

Les Données sont traitées loyalement et licitement par les Sociétés Organisatrices et sont collectées exclusivement aux fins de l'attribution des lots dans le cadre du Jeu-Concours et de l'envoi d'une Newsletter.

Les Données sont destinées exclusivement aux Sociétés Organisatrices et à FEELING SPORTS, qui ne pourront transmettre ces Données à des tiers qu'aux seules fins de l'attribution des lots dans le cadre du Jeu- Concours et de l'envoi d'une Newsletter.

Comme exposé à l'article 4.4 ci-avant les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS se réservent le droit de faire usage du nom des gagnants à des fins promotionnelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données **à caractère personnel** - le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations selon les modalités suivantes :

- soit en écrivant à l'adresse suivante:
La Dernière Heure
DH PronoFIRST
79 Rue des Francs
1040 Bruxelles
- soit en écrivant un mail à l'adresse promo@betfirst.be

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données à caractère personnel avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. De la même manière tout gagnant qui demanderait la suppression de ses données avant la date de remise du lot, rendant impossible toute prise de contact avec les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS, sera réputé avoir renoncé à sa participation et à l'attribution de son lot.

Article 6 : Divers

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour

consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS ne peuvent être tenues pour responsables du mauvais fonctionnement du Site et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

Les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS ne garantissent pas que le site et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, les Sociétés Organisatrices se réservent le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session hebdomadaire au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

Les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS ne pourront être tenues responsables si les données relatives à l'inscription d'un participant ne leur parvenaient pas pour une raison quelconque qui ne leur seraient pas imputable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de leur serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou leur arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu, de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement ou aurait tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché serait de plein droit déchu de tout droit à obtenir une quelconque dotation.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

Les Sociétés Organisatrices et FEELING SPORTS ne pourront être tenues responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit, notamment en cas de raison impérieuse, d'écourter, de prolonger, modifier ou d'annuler le présent Jeu en partie ou dans son ensemble si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elles, ou leur éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. Les Sociétés Organisatrices pourront toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu etc...) même émanant de leur propre responsabilité (sous réserve en ce cas de leur bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu. Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

ARTICLE 7 : Remboursements

La connexion Internet pour la participation à ce jeu-concours sera remboursée sur simple demande écrite auprès de La Dernière Heure avec l'intitulé « DH Prono First» au 79 Rue des Francs - 1040 Bruxelles, sur la base de 20 (vingt) minutes à 0,052 euros TTC (cinquante-deux millièmes d'euros toutes taxes comprises) soit 1.04 euros TTC (un euro et quatre centimes toutes taxes comprises) au total par journée de Jeu.

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participant(e)s sont informé(e)s que tout accès au jeu-concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion haut débit illimitée, fixe ou mobile...) ne pourra donner lieu à

aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le(la) participant(e) de se connecter au site Internet des Sociétés Organisatrices du jeu ou de leurs partenaires et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- (1) le nom du jeu-concours,
- (2) l'identifiant ou le pseudo par lequel le joueur a participé au présent jeu-concours,
- (3) l'heure et la date de connexion si applicable,
- (4) le nom du fournisseur d'accès,
- (5) un relevé d'identité bancaire,
- (6) une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication. Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

La demande de remboursement devra être effectuée au plus tard 7 jours calendriers après la clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi) et devra préciser le nom, le prénom, le pseudo, l'adresse e-mail, l'adresse postale, le numéro de téléphone à partir duquel la connexion au site <http://dhpronofirst.dhnet.be> ou <http://pronofirst.dhnet.be> a été effectuée, les dates et heures de connexion. Cette demande devra être accompagnée d'une facture détaillée et d'un relevé d'identité bancaire, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

Le participant pourra également demander le remboursement des frais postaux engagés pour la demande de remboursement au tarif lent (20g) sur simple demande écrite.

Article 8 : Loi Applicable – Dépôt de Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent Règlement et des règles de bonne conduite sur Internet (Netiquette). Toutes les difficultés pratiques d'application ou d'interprétation de ceux-ci seront tranchées souverainement par les organisateurs.

Le présent Règlement est déposé chez Maître Thierry VAN DIEST, Huissier de justice, à 1050 Bruxelles, 358 avenue de la Couronne – tél 02 626 86 00 – fax 02 626.86.86. Le Règlement peut être consulté sur le site Internet de PronoFirst à l'adresse suivante : www.dhpronofirst.dhnet.be.

En cas de différence entre la version du Règlement déposée chez l'huissier de justice et la version du Règlement accessible en ligne, c'est la version déposée chez l'huissier de justice qui prévaudra dans tous les cas de figure. De même, la version déposée chez l'huissier de justice fait foi face aux informations divulguées sur le site Internet et en contrariété avec le présent Règlement.